



Ambassade du Royaume de Belgique
à Jakarta

Deutsche Bank Building 16^e étage
Jln. Imam Bonjol 80
Jakarta 10310, Indonésie
T +62-21-3162030
F +62-21-3162035
E-mail: jakarta@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be/jakarta

**Visa pour regroupement familial/mariage/cohabitation légale
avec ressortissant l'UE résidant en Belgique
visa directive 2004/38/EC
pour court (-90j) et long (+90j) séjour**

Ce visa est pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui a fait usage de son droit de libre circulation dans l'espace Schengen (par exemple: un Roumain vivant en Belgique, un Italien souhaitant visiter la Belgique, un Grec sur le point de se marier en Belgique...)

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette liste de contrôle , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	E-mail de confirmation imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	Formulaire de demande de visa dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur https://visaonweb.diplomatie.be/ .
		4	Original	Deux photos d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	Original + copie	Un passport avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		6	2 set de copies	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la carte d'identité Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		7	2 set de copies	Preuve de la libre circulation dans l'UE : Permis de séjour belge pour le ressortissant de l'UE, attestation délivrée par la commune...
		8	2 set de copies	Preuve que l'intéressé rejoindra le ressortissant l'UE : exemple: billet de réservation ensemble, assurance ensemble, etc..
		9a	Original + copie	Si le but est rejoindre l'époux/se en Belgique: Preuve de la relation familiale : copie officielle de l'acte de mariage ou de cohabitation, délivré il y a moins de 6 mois (sauf signature numérique par un fonctionnaire indonésien) Si délivré en Indonésie : Buku Nikah ou sa copie légalisée (pour les musulmans) ou Kutipan Akte Pernikahan (pour les autres religions), apostillé.

			Pour les démarches d'Apostille, voir ici
	9b	2 set de copies	Si le but est pour mariage ou cohabitation légale: Preuve de relation (photos, captures d'écran du chat, détails des voyages précédents, etc.)

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Le délai de traitement des visas est normalement d'environ trois semaines ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

POUR LES MINEURS, une demande séparée est nécessaire avec tous les documents énumérés (sauf certificat de mariage) + Kutipan Akte Kelahiran et sa traduction, muni d'Apostille.

Si l'enfant est issu d'un précédent partenariat, un document complémentaire est à fournir :

- si garde partagée : une lettre de consentement officielle et légalisée originale de l'autre parent
- si garde exclusive : un document légal et légalisé de garde exclusive.

Signature:

